

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CRO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires;

A PARIS,

A l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8, et à la Publicité Départementale, Isid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir,	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
3 — 50 — —	matin, Poste.
9 — 04 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir,	Omnibus.
--------------------------	----------

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat.	Express.
11 — 49 — —	matin, Omnibus.
5 — 11 — —	soir, Omnibus.
9 — 52 — —	Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

M. le général Fleury, envoyé extraordinaire de Sa Majesté l'Empereur auprès du roi d'Italie, a été reçu mercredi au matin par S. M. Victor-Emmanuel, revenu à Turin pour cette réception. Un dîner de 80 couverts doit être donné au palais en son honneur.

M. Ricasoli a fourni au sénat, sur l'administration nouvelle du royaume de Naples, des renseignements desquels il résulte que les instructions données au général Cialdini ont été adoptées sans opposition par tous les membres du conseil, qu'elles ne comportent aucune mesure exceptionnelle et que ses pouvoirs sont identiquement les mêmes que ceux accordés au général della Rovere pour la Sicile.

Le *Journal de Rome* déclare que s'il ne donne plus des nouvelles de la santé du Saint-Père, c'est parce qu'elle est parfaitement rétablie. Sa Sainteté a repris les promenades qui lui sont habituelles ainsi que ses audiences.

Des correspondances venues de différents points parlent d'une tentative d'assassinat dont François II aurait failli être la victime. Suivant les uns, il s'agirait d'un jeune paysan de la Terre de Labour, qui aurait voulu venger la mort de sa mère et de ses frères assassinés par les brigands.

Suivant d'autres, ce serait l'œuvre d'un novice des mineurs observants de Naples qui, le jour où le roi a signé la constitution, aurait juré de le tuer pour avoir cédé aux exigences des libéraux. Nous ne donnons ces bruits que sous toute réserve, en constatant qu'ils ont acquis une certaine consistance. (Le Pays.)

La malencontreuse campagne de M. de Toggenburg contre les cafetiers de la Vénétie qui refusaient de s'abonner à la *Sforza* et au *Journal de Vénise* paraît avoir été vivement désapprouvée à Vienne. La *Presse* de cette ville en profite pour demander la proclamation du statut autrichien dans les provinces vénitienues. La chose semble être difficile et pour le moment renvoyée aux calendes grecques. (Idem.)

En Pologne, la situation est toujours des plus

tendues; une lettre adressée de Varsovie à l'*Ost-Deutsche-Post* nous annonce que la vie est devenue insupportable pour les Allemands, que les Polonais évitent d'une manière choquante.

Les officiers russes, eux-mêmes, sont obligés de subir les regards insultants des passants. A aucun prix, le général Suchosanett ne veut plus que la ville soit le théâtre d'un nouveau conflit. En cas d'événement sérieux, le général retirera toutes les troupes de la ville, notamment de la partie comprise entre le faubourg de Cracovie et la citadelle; par contre, il ferait occuper la place d'Ujazdow, les localités avoisinant la gare du chemin de fer, la Zelana et toutes les barrières jusqu'à la citadelle d'Alexandryjska; il fera garder aussi les bords de la Vistule, mais du côté de Praga et non de Varsovie. Par ces dispositions on préviendrait les massacres qu'amènerait un conflit, les troupes étant exaspérées par des provocations incessantes. (Pays.)

Les nouvelles de Constantinople, sont du 10.

Le sultan passe des journées entières à inspecter les établissements publics, surtout les arsenaux et fonderies; il est accompagné de son neveu. Il fait fabriquer des canons rayés. Il doit présider bientôt le conseil des ministres.

Le corps diplomatique a résolu de demander des explications touchant la nomination de Namick pacha au ministère de la guerre. Aali pacha a répondu que le choix personnel du sultan avait été motivé par l'intelligence et la probité de Namick, très-apte à opérer des réformes dans l'armée.

La Banque de France n'ayant pas encore approuvé l'arrangement avec le commerce de Constantinople, deux négociants sont partis pour Paris afin de soutenir les intérêts du commerce de l'Orient. — Havas.

On prête au nouveau sultan de la Turquie des projets de réforme qui, s'ils se réalisent, contribueront puissamment à rendre à cet empire une partie de son antique splendeur. Ainsi Abd-ul-Aziz se proposerait de battre en brèche une des plus détestables institutions que le Koran ait établies, nous voulons parler de la polygamie. Pour atteindre plus aisément ce but, il prêcherait d'exemple, c'est-à-dire qu'il se contenterait d'une femme.

Il est probable, il est même certain qu'il éprouvera de sérieuses résistances, parce que les opposants se retrancheront derrière la loi mahométane. Mais il n'est pas moins certain que ses efforts arriveront à circonscrire de plus en plus le nombre des sérails, parce qu'il se trouvera toujours quelques-uns de ses opulents sujets qui, pour lui plaire, suivront son exemple.

Après les désordres financiers, qu'il faut attribuer en grande partie au faste extravagant des harems, la polygamie est, aux yeux des hommes qui ont étudié la situation morale et matérielle de ce vaste empire l'élément dissolvant qui a le plus contribué à sa décadence.

Le sultan a déjà décrété de grandes économies, ce qui forme un contraste frappant avec le système que suivait son prédécesseur, qui avait englouti des centaines de millions dans le sérail.

Nous apprenons qu'Aali pacha a été nommé ministre des affaires étrangères, et Foad pacha président des conseils de justice et du tanzimat.

Des projets de réforme concernant l'administration intérieure ont été mis à l'étude, et nul doute qu'ils ne soient très-incassablement convertis en lois. Il est également question de la révision des sentences judiciaires. Saffeti pacha a été mis en disponibilité ainsi qu'Hasib pacha.

M. de La Vallette est parti par la France, après avoir été reçu par le sultan. (Pays.)

Les nouvelles de New-York sont du 6 juillet. Le congrès s'était réuni le 4. Le message de M. Lincoln, conçu en des termes très-belliqueux, demande 400,000 hommes et 400 millions de dollars.

Dans un rapport déposé au congrès, le ministre des finances propose de frapper le café, le sucre et les métaux, de droits considérables, et de diminuer l'impôt direct.

Le ministre demande en outre l'autorisation de contracter un emprunt de 240 millions de dollars.

Une bataille était jugée imminente entre les deux armées, qui occupent toujours les mêmes positions sur le Potomac.

ATTENTAT CONTRE LE ROI DE PRUSSE.

Tous les journaux prussiens expriment leur douleur et leur indignation sur l'attentat commis sur le

FUYILLETON

LA RUCHE D'ABELLES

(Suite et fin.)

Nous pourrions raconter ici comment à Saint-Georges-Buttavent les enfants Borneval furent accueillis par leur tante Blatteau, une vieille paysanne, cousine du capitaine et la meilleure des créatures du canton. Elle voulait que son verger fût mis au pillage. Elle fabriquait des gâteaux, depuis le matin jusqu'au soir, et se trouvait, ma fine! *ben honorée* que son cousin le capitaine ne l'eût point oubliée. *da!*

Si les campagnes et les hameaux furent toujours d'excellents séjours pour les Borneval, nous ne pouvons en dire autant des villes où il occupa successivement diverses positions temporaires.

Ainsi, à Angers, où il fut nommé sous-directeur de la prison militaire, un déserteur s'étant épris de Marie qui avait alors seize ans, la situation se compliqua et devint intolérable. — Le capitaine n'hésita pas, il se démit de son emploi et reprit son existence vagabonde.

A Nantes, deux ans après, un événement plus grave

jeta le trouble dans son intérieur. Un jeune et riche officier de cavalerie tenta d'enlever Blanche. Brulard et Marengo survinrent à temps; Marengo fut tué d'un coup de sabre. Une affaire des plus scandaleuses risquait d'avoir lieu; le capitaine préféra un duel à un procès.

Brulard fut le témoin de son vieux compagnon d'armes. Le coupable reçut une blessure terrible qui le réduisit à quitter le service: il était estropié pour le reste de ses jours. Les journaux de Nantes relatèrent l'aventure dans tous ses détails; et cette fois encore, le capitaine se démit du modeste emploi dont il vivait pour recommencer ses caravanes.

Mais, ce qui avait été facile avec des enfants que leur âge même préservait des plus graves dangers, devenait désormais presque impossible. Edmée et Bettine avaient déjà quatorze ans, France, Blanche et Marie étaient des jeunes personnes. — A Nantes, elles travaillaient, et leurs efforts réunis contribuaient à augmenter un peu les ressources de plus en plus insuffisantes de la famille; en voyage, elles cessaient de pouvoir se rendre utiles. Enfin, les bonnes gens des campagnes ne faisaient plus aux filles du capitaine un accueil aussi cordial; elles étaient trop grandes.

On ne voulait plus que se conformer à la lettre des billets de logement; c'est-à-dire à loger une ou deux

personnes ensemble, et le père de famille ne pouvait, hélas! ni ne devait y consentir.

Plusieurs scènes regrettables avaient eu lieu; le caractère violent d'André Borneval s'aigrissait chaque jour; il vieillissait, il s'affaiblissait. — Marengo, le fidèle gardien de la compagnie, avait péri misérablement et n'était pas remplacé, par économie surtout. — Brulard enfin se ressentait du poids des années.

Dans les environs de Chateaubriand, le bon caporal tomba gravement malade; il fallut le porter à l'hôpital.

La famille en pleurs et réduite à la dernière détresse s'établissait dans un gâtelas où elle manquait de tout.

Alors, tout-à-coup, deux jeunes gens, Eugène et Rigobert, se présentèrent au nom de leurs parents et de tous les habitants de leur canton.

Ils suppliaient le capitaine de ne pas tarder davantage à revenir les visiter: une carriole emmènerait Brulard, elle était déjà prête.

— Monsieur le capitaine, — disait Eugène de la Ferté-Vorlais, — ferez-vous au chevalier des Garennes l'injure de ne pas accepter un asile chez lui.

— Monsieur le capitaine, — disait Rigobert, — les enfants de *Trompe-la-Mort* veulent être les gardes-malades du caporal Brulard; oh! oh! ça ne peut pas se refuser. Nous ne devons pas souffrir qu'il meure à l'hôpital.

roi de Prusse. La *Gazette universelle de Prusse* cite le psaume 64 et signale la main de Dieu qui a sauvé le roi. Elle se félicite que le criminel ne soit ni Prussien ni Allemand, et exprime la conviction que ce crime est le fait d'un fanatique isolé et que la honte n'en rejaillira sur aucun parti politique.

On lit dans la *Gazette de Carlsruhe* du 15 juillet :

Il nous arrive de divers côtés une foule de renseignements, dont voici les plus intéressants. Le père d'Oscar Becker est conseiller d'Etat et professeur à Odessa ; un de ses oncles est conseiller d'Etat, professeur à Kiew. La famille paraît être originaire de Saxe ; ce qu'il y a de certain, c'est que sa mère, la première femme de son père, marié en troisièmes noces, était de ce pays.

Oscar Becker a été élevé dans l'Ecole de la Croix, à Dresde, et se rendait en 1859 à Leipzig pour y faire son droit. Il est âgé de vingt-deux ans, d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, maigre, blond, pâle et sans barbe. Il a traduit, entre autres, du russe, une tragédie de Lwoff. Il assure n'avoir appartenu à aucune corporation d'étudiants. A Dresde, il avait acheté un portrait du roi Guillaume 1^{er}.

Arrivé à Bade peu de temps avant son crime, il était descendu à l'hôtel de la Fleur ; il cherchait tout d'abord à apercevoir le roi, et s'informa auprès de plusieurs personnes de ses habitudes, des heures et de la direction de ses promenades ; de la suite qui l'accompagnait dans ses excursions, etc.

Le dimanche matin, Becker était le premier à la promenade et se mit à suivre le roi lorsque celui-ci entra dans l'allée de Lichtenthal. Bientôt il rejoignit Sa Majesté, qui était accompagnée du comte Fleming, salua respectueusement, prit ensuite l'autre côté de la route, et laissa le roi prendre les devants.

Bientôt après il repassa du côté de l'allée qu'il venait de quitter, courut vers Sa Majesté, et à quatre pas lui déchargea dans le dos le pistolet de poche dont il était armé. Le roi et le comte de Fleming se retournèrent vivement au bruit de la détonation. Ce dernier marcha sur l'assassin et lui dit : « Vous avez tiré sur le roi ? » Sur la réponse affirmative de Becker, le comte le prit au collet en lui disant : « Je vous arrête. »

D'autres personnes survinrent, entre autres l'avocat Supple, de Gersbach ; le référendaire Schill, d'Aix-la-Chapelle ; un Français, M. Blanquet, fonctionnaire public à Alger, qui s'emparèrent de l'assassin, auquel ils se disposaient à infliger une première correction. Toutefois Sa Majesté les pria de ne pas maltraiter l'inconnu, qu'on fit monter dans un fiacre qui le conduisit en ville.

Becker, après le crime, ne fit aucune résistance et n'essaya pas de s'échapper. Il avait jeté le pistolet, qu'on trouva à quelques pas de lui, dans l'herbe. Son portefeuille renfermait le portrait photographié du roi et le sien propre. Au premier interrogatoire, qui eut lieu sur-le-champ, il aurait montré quelque trouble, dit-on, mais il aurait bientôt repris son sang-froid. L'instruction révélera sans doute d'autres détails contenant le motif de l'attentat et les complices, s'il y en a.

On mande de Leipzig, 15 juillet, à la *Gazette d'Augsbourg* :

Depuis hier au soir où arriva le télégramme qui nous apportait la nouvelle de l'attentat de Bade, les recherches de la police ont continué toute la nuit jusqu'à ce matin sous la direction du chef de la police

— Monsieur, reprenait Eugène, je n'ose m'adresser à vos enfants, mais je m'adresse à votre cœur paternel :

Que deviendrait-ici mesdemoiselles vos filles, si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous leur étiez enlevé ?

— Ah ! capitaine Borneval, ajouta Rigobert, ne mécontentez pas les gars du pays ! nous ne sommes venus que deux, mais ils sont cent, ils sont deux cents qui vous attendent !...

Le vieil officier promena un regard sévère sur les six enfants.

Marie et France tremblaient.

Mais Blanche prit la main de son jeune frère Firmin :

— Au nom de notre pauvre mère, dit-elle, pardonnez-nous d'avoir écrit à la Ferté-Vorlais ; c'est moi qui ai adressé la lettre et c'est Firmin qui l'a jetée à la poste en disant :

Sur le chemin de l'honnête homme
Dieu met le pain de chaque jour.

André Borneval, les yeux pleins de larmes, tendit une main à Eugène et l'autre à Rigobert.

Une heure après, le caporal était couché dans la carriole, et le joli régiment, escorté par deux jeunes cavaliers, sortait de Chateaubriand pour faire sa dernière étape.

Metzler. Voici les résultats de l'enquête, dont je garantis l'exactitude. On n'a pas découvert le moindre indice qui puisse autoriser à supposer que Becker, né à Odessa en 1838 et qui est étudiant à Leipzig depuis Pâques 1859, ait eu un complice quelconque.

L'examen de ses papiers a fait connaître qu'il sollicitait un emploi dans une légation russe, et qu'il était en correspondance avec le réfugié russe Hertzeu, à Londres. On en conclut que ce jeune homme était dévoré d'ambition et qu'il aspirait à jouer le plus tôt possible un rôle influent par quelque moyen que ce fût ; que, poussé par cette ambition indomptable, il a conçu seul par lui-même l'abominable forfait ; que sa résolution était prise irrévocablement dès le 7 juillet, et qu'il l'a réalisée sans en informer personne.

L'assassin ne manque certes pas d'intelligence : il y a peu de temps, l'université lui a accordé le prix qu'elle avait mis au concours pour un travail sur des matières juridiques et administratives. D'un autre côté, on parle des excentricités de Becker ; quoique d'une taille avantageuse, il était gauche et timide dans ses manières. On espère trouver quelques nouvelles informations qui prouvent qu'il n'a appartenu à aucune association d'étudiants et qu'il n'est pas connu dans le monde.

Becker était un jeune homme studieux, mais d'un esprit exalté. Ses études à notre université, qui embrassaient une foule de sciences, étaient confuses. Il s'occupait de calcul différentiel, de jurisprudence, de sciences administratives, de langues orientales, d'histoire naturelle, pêle-mêle. Dans les langues orientales, il avait fait assez de progrès pour que le professeur Fleischer le choisit pour son secrétaire. (Famulus.)

FAITS DIVERS.

On lit dans la partie non-officielle du *Moniteur* :

L'Empereur continue à éprouver un excellent effet de son séjour à Vichy. Dimanche, Sa Majesté a fait une nouvelle excursion à l'ardoisière, où elle a dîné ; une table de vingt couverts avait été dressée en plein air pour l'Empereur et ses invités.

Hier, dans la matinée, les jeunes élèves du collège de Roanne, sous la conduite de leurs supérieurs, sont venus complimenter l'Empereur, et leur musique a exécuté plusieurs morceaux sous les fenêtres de la résidence impériale.

Chaque jour, l'Empereur fait de longues promenades à pied, et son attention se porte sur les diverses améliorations dont on pourrait doter l'établissement thermal et ses environs.

— Le général Edgar Ney, prince de la Moskowa, aide-de-camp de l'Empereur, est parti de Paris mercredi soir directement pour Berlin. Le général Edgar Ney porte au roi de Prusse une lettre de félicitations de l'Empereur au sujet de l'attentat commis par Becker. — Havas.

— M. A. Serre, banquier à Paris, rue d'Amsterdam, n° 3, achète les coupons et les titres cotés et non cotés, anciens et nouveaux, de la Rente d'Espagne. (338)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Le Bureau administratif de la *Société d'aide et de*

A moitié chemin, entre le manoir de la Ferté-Vorlais et la Métairie-aux-Ajoncs, — passé le pont des Saules, — presque à l'entrée du bourg, s'élève une jolie maisonnette, entourée de quatre arpens de bonne terre.

Elle se nomme *la Ruche d'Abelles*.

Il y a déjà longues années, dans ce modeste enclos, bourdonnaient en travaillant d'industrielles jeunes filles, essaim charmant qui lui valut assurément son nom. En effet, la propriété offerte au capitaine *bleu* par les anciens chouans et leurs fils, avait dû d'abord s'appeler tout simplement *le Clos-Borneval*.

Comme les abeilles d'une ruche, elles allaient et venaient, alertes, vigilantes, sans perdre un seul instant pour le travail béni de Dieu.

Or, devant cet enclos, Madame, un voyageur harassé de fatigue se délassait un jour à entendre un chœur de voix fraîches et pures qui disaient la chanson du *Pain Quotidien*.

Il osa frapper à la porte.

La plus blonde des abeilles lui ouvrit.

Vous l'invitez à entrer.

Le vieux caporal bêchait le jardin ; le capitaine, assis sous un châtaignier touffu, lisait un manuel d'agriculture, tout en caressant un chien noir, qui avait hérité du nom de Marengo.

secours par le travail nous prie d'insérer les résolutions suivantes, arrêtées à la dernière réunion générale des souscripteurs.

« La Société d'aide et de secours par le travail fut fondée à Saumur il y a une vingtaine d'années.

« Les personnes qui, les premières, eurent la généreuse pensée de former cette Société, ne tardèrent pas à voir s'associer à elles un très-grand nombre de souscripteurs, puisque peu de temps après son organisation, le nombre dépassait le chiffre de deux cents.

« Aussi, avec ce concours et les ressources qui en étaient la conséquence, cette institution put-elle rendre immédiatement les services qu'on en attendait ; et à partir de cette époque, pendant les saisons rigoureuses et les temps de chômage, un grand nombre d'ouvrières et de mères de famille ont-elles eu recours au moyen qui leur était offert pour se procurer l'ouvrage qui leur faisait défaut par ailleurs.

« Les administrateurs de cette Société ont toujours été pris parmi MM. les souscripteurs et tenaient leur mandat du choix qui en était fait chaque année, par la voie de l'élection, lors de la réunion générale prévue par les Statuts.

« La marche qui au début fut imprimée à cette entreprise reçut quelques modifications par suite des abus qui s'y glissèrent, chose inséparable de toute institution naissante ; mais depuis bien des années elle fonctionne d'une façon régulière et satisfaisante.

« Les souscriptions annuelles, réunies aux intérêts des sommes économisées, ont dépassé chaque année le chiffre des pertes que la Société a éprouvées à la revente des marchandises qu'elle a fait confectionner et cet excédant de recettes sur les dépenses a permis de former un fonds de réserve, dont le capital s'élève aujourd'hui à une vingtaine de mille francs, placés en rente sur l'Etat.

« Si cette œuvre de bienfaisance se renfermait dans les limites des services qu'elle a rendus depuis longues années, on pourrait dire, et avec raison, que maintenant elle peut marcher avec ses propres ressources ; mais peut-il et doit-il en être ainsi ?

« A la réunion générale, qui a eu lieu au mois de janvier dernier, après l'exposé fait par M. le président, de la situation de la Société, un des membres demanda, si, dans la position financière où se trouvait la Société, il ne serait pas convenable de remercier MM. les souscripteurs et de cesser la perception des cotisations, ou s'il ne serait pas plus sage de les conserver et même d'en augmenter le nombre et alors d'employer, par d'autres moyens que ceux mis en pratique jusqu'à ce jour, les ressources qui resteraient libres sur chaque exercice.

« L'assemblée consultée a déclaré à l'unanimité, que divers motifs devaient éloigner de la première mesure proposée. D'abord, que s'il en était ainsi, la Société cesserait immédiatement d'exister, puisqu'elle n'était composée que de souscripteurs et qu'en second lieu l'administration du capital ou fonds de réserve, la direction et la surveillance à apporter tant à l'achat des matières premières qu'à la revente des marchandises confectionnées, seraient nécessairement confiées à des personnes qui n'auraient plus les mêmes titres ni les mêmes intérêts à voir cette œuvre se continuer, selon les vues qui ont présidé à sa fondation.

« Qu'au contraire, il lui paraissait nécessaire de conserver les souscripteurs et même de chercher à

Le soir vint.

Du château, arriva M. Eugène de la Ferté-Vorlais, il apportait un lys magnifique à votre sœur Marie.

De la métairie aux Ajoncs, arriva Rigobert, il apportait à votre sœur un petit bouquet de ces fleurs des champs que je me complais à désigner sous leur nom populaire : — « Ne m'oubliez pas ! »

Firmin rentra, son bagage d'écolier en bandoulière ; il sortait du presbytère où le vicaire de la paroisse lui avait dicté un thème et une version. Quel gracieux adolescent !... comme il vous ressemblait !... et qu'il ressemblait peu à nos pauvres lycéens étioilés par leurs tristes prisons de pierre ! Il était grand pour son âge, lesté, blanc et rose à l'égal des abeilles ses sœurs. Il était déjà fort ; il promettait de devenir un brave officier comme son père.

Il me semble voir Edmée et Bettine, que je confondais entre elles, tant elles étaient pareillement douées des mêmes traits délicats, de la même taille svelte et mignonne du même sourire, du même regard, — il me semble les voir accourir à sa rencontre, le débarrasser à l'envi de ses cahiers et de ses livres, lui prendre une main chacune, et l'entraîner vers le gros châtaignier.

Marengo, deuxième du nom, jappa de joie ; Brulard s'accouda sur sa bêche pour voir M. Firmin embrasser le

en augmenter le nombre en faisant un appel à ceux qui n'en font pas partie; toutefois, que prenant en considération les revenus résultant du fonds de réserve, il lui paraissait rationnel de réduire, de douze francs à cinq francs seulement, la cotisation annuelle.

» Enfin, adoptant la proposition d'accorder des secours autres que ceux mis en pratique jusqu'à ce jour, tels qu'en participant dans le paiement de prix d'apprentissage d'enfants, dont la position des parents semblerait mériter cet avantage, ou de toute autre manière dont sera jugé le Bureau administratif, il lui paraissait juste d'y sacrifier les ressources restées disponibles sur chaque exercice. »

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES EN 1862.

Un jury d'admission des produits destinés à l'exposition universelle qui sera ouverte à Londres le 1^{er} mai 1862, a été constitué à Saumur, pour tout l'arrondissement, en exécution d'un règlement général de la Commission impériale, et par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire.

Les personnes qui ont l'intention d'exposer leurs produits agricoles, industriels ou des œuvres d'art, devront en faire la déclaration, avant le 15 août 1861, au secrétariat du jury, à Saumur, rue du Temple, 16.

Les frais de transport à Londres, des produits admis par le jury, et ceux du retour, seront payés par la Commission impériale.

Les membres du Jury, pour l'arrondissement de Saumur, sont : MM. Louvet, président, Boutet-Bruneau, vice-président, Guenois, Du Baut, Broas, Mayaud, Paul, Guério, Charles, et Lecoq, secrétaire.

COUR IMPÉRIALE D'AMIENS.

DEMANDE EN NULLITÉ DE TESTAMENT.

M. de Montreuil contre M^{rs} de Dreux-Brézé, évêque de Moulins.

On se rappelle que cette grave affaire, obligée de suivre la hiérarchie judiciaire, fut jugée en premier ressort par le tribunal de Clermont, qui, rejetant la demande de M. de Montreuil, décida que le testament de M. le marquis de Villette, dans lequel M^{rs} de Dreux-Brézé figure comme légataire universel, était valable, et que Monseigneur n'était nullement un fidéicommissaire chargé de transmettre à M. le comte de Chambord la fortune que lui destinait M. le marquis de Villette.

En vertu de l'appel interjeté par M. de Montreuil, cette affaire vient d'arriver devant la cour impériale d'Amiens.

M^{rs} Berryer, Plocque et Marie, après avoir plaidé en première instance, ont paru à la barre de la cour. M^{rs} Léon Duval se présentait au nom des héritiers collatéraux et demandait à intervenir dans le procès, pour établir, à l'aide de faits et de documents, que M^{rs} de Dreux-Brézé et M. de Montreuil ne sont l'un et l'autre que des fidéicommissaires, l'intention de M. le marquis de Villette ayant toujours été de transmettre par l'intermédiaire, soit de M^{rs} de Moulins, soit de M. de Montreuil, ses biens à M. le comte de Chambord.

M. le président a donné la parole à M^{rs} Léon Duval, qui a développé les conclusions en vertu desquelles les héritiers collatéraux demandent à intervenir dans l'instance. M^{rs} Marie et M^{rs} Plocque ont répondu à leur adversaire et soutenu, en s'ap-

puant sur les articles 466 et 474 du Code de procédure, la non-recevabilité de la demande. M^{rs} Duval a répliqué en s'appuyant à son tour sur de nombreux arrêts rendus par la cour de cassation.

Après une seconde réplique de M^{rs} Marie, M. le procureur général a pris la parole. Evoquant tour à tour les principes qui régissent les diverses juridictions, l'esprit qui a dicté les articles 466-474 du Code de procédure, les paroles prononcées par M. le comte Bigot de Préameneu, lorsque furent présentés ces articles au Corps-Législatif, discutant enfin les divers arrêts qu'on cite à l'appui de la demande des cohéritiers de M. de Villette, M. le procureur général a conclu au rejet de cette demande, parce qu'à ses yeux elle n'a pas été formulée dans les conditions qui la rendraient légalement valide.

La cour, après s'être retirée dans la salle des délibérations pour juger l'incident, a rendu un arrêt par lequel elle a déclaré recevables dans leur demande les héritiers de M. de Villette, et ordonné qu'il fût plaidé au fond. Cette première audience, consacrée exclusivement à l'examen d'une question de procédure, a été en quelque sorte la prélude des premières hostilités.

Mardi l'audience a été reprise. Des conclusions nouvelles ont été posées au nom de M. Alfred de Montreuil, dans lesquelles il demande à la cour de lui donner acte des réserves qu'il entend faire de se pourvoir en cassation contre l'arrêt de la cour, qui, à la date du 16 de ce mois, a déclaré les intervenants recevables, et conclut au fond à ce que les intervenants soient déclarés mal fondés.

La parole a été donnée à M^{rs} Marie, au nom de M. Alfred de Montreuil. L'audience, n'ayant pas suffi à M^{rs} Marie pour sa plaidoirie, a été remise au lendemain.

Hier jeudi, la parole a été donnée à M^{rs} Marie, défenseur de M. de Montreuil, pour continuer sa plaidoirie arrêtée la veille, à cette partie du procès où il s'agissait de démontrer que jamais la volonté de M. le marquis de Villette ne s'était modifiée, et que, dans son premier comme dans son dernier codicille, apparaissait sa pensée bien arrêtée de transmettre ses biens à M. le comte de Chambord.

La cour a entendu ensuite, pour les héritiers, M^{rs} Léon Duval, qui a rempli la fin de l'audience.

Aujourd'hui vendredi, la parole a été donnée à M^{rs} Berryer.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Les résultats connus aujourd'hui de la souscription aux obligations trentenaires sont vraiment fabuleux.

Le nombre des obligations émises était de 300,000. Celui des obligations souscrites s'élève à cinq millions.

La somme versée est de 2 milliards 200 mille francs.

La seule ville de Rouen a souscrit pour 460,000 obligations. (Le Pays.)

L'ambassade siamoise doit partir samedi pour l'Angleterre.

Turin, 19 juillet. — Les journaux démentent formellement les nouvelles de Naples données par une dernière dépêche de Marseille. La situation s'est notablement améliorée dans l'Italie méridionale.

Naples, 16 juillet. — Le général Cialdini après avoir embarqué des troupes pour la Calabre, est resté à Naples.

On mande de Rome que le consistoire a été remis à lundi dans l'attente des pièces relatives aux évêques de France.

Le Pape a déclaré qu'il irait à Castel-Gandolfo, mais seulement pour obéir aux prescriptions des médecins.

Vienne, 19 juillet. — La diète hongroise sera, dit-on, invitée à envoyer des députés au conseil de l'empire. En cas de refus de sa part, des élections directes, pour le choix de ces députés, seraient ordonnées pour le 15 août. — Havas.

Les derniers avis de la Nouvelle-Zélande, en date du 11 mai, annoncent que les natifs se préparent à recommencer les hostilités contre les Anglais.

AVIS.

LA MAISON DE BANQUE

A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS.

Ouvre des COMPTES-COURANTS avec CHÈQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (633)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

La rente 3 0/0 s'est maintenue cette semaine dans les hauts cours précédemment conquis, et si la hausse n'a pas fait de grands progrès ce n'est pas que les dispositions du marché laissent à désirer comme fermeté, c'est uniquement l'absence de spéculation qui arrête l'essor des cours. On continue à n'engager des transactions que sur l'échelle la plus restreinte et la Bourse manque essentiellement d'une des conditions les plus propres à donner une vive impulsion à la hausse, c'est-à-dire du découvert.

On s'est d'ailleurs beaucoup plus occupé de l'émission des obligations trentenaires que des conditions intérieures du marché. Nous n'avons à apprendre à personne le succès prodigieux de la souscription ouverte au trésor; ce succès a toute la valeur d'une manifestation patriotique et nationale, c'est l'expression la plus sincère de la confiance du public dans le crédit de l'État.

Les chemins de fer sont toujours en très-bonne voie; il y a peu de spéculation sur la plupart de ces valeurs; mais à mesure que nous avançons dans l'exercice et que l'on peut constater ses brillants résultats, les capitaux se sentent de plus en plus attirés vers ces actions, pour lesquelles on espère généralement des dividendes supérieurs à ceux de l'année dernière. Nous avons appelé précédemment l'attention des Capitalistes sur les magnifiques recettes du Lyon, qui légitimement parfaitement la hausse de cette ligne et lui promettent encore des cours plus élevés. Le Midi est dans le même cas, il a monté de 12-50 depuis huit jours.

On commence à s'occuper de l'emprunt italien, dont l'émission est imminente maintenant que la Chambre législative et le Sénat italien l'ont voté définitivement. Il paraît certain qu'une part de cet emprunt sera livrée à la souscription publique. Le reste sera réparti entre divers banquiers. Le taux d'émission est avantageux et permet de considérer ce placement comme excellent pour les capitaux.

La souscription des obligations trentenaires a permis d'apprécier la supériorité du système des chèques sur les autres modes de crédit, puisque les capitalistes qui avaient des fonds déposés en comptes-courants avec chèques, ont pu les retirer librement, et les utiliser pour participer à une émission qui leur offrait tant d'avantages. La maison Serre, qui fait une si large application des chèques, a pu rendre ainsi de grands services à sa clientèle. Nous rappelons ici que cette maison se charge spécialement de l'achat et de la vente de toutes les catégories de rentes espagnoles, qui ont un marché assez large à notre bourse. — E. DUTIL.

(Correspondance hebdomadaire.)

BOURSE DU 18 JUILLET.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 67 75

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 97 75.

BOURSE DU 19 JUILLET.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 67 80.

4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 97 80.

P. GODET, propriétaire-gérant.

bon capitaine.

Tout le joli régiment des abeilles les entouraient en souriant, et moi, — l'étranger admis d'aventure à pénétrer dans votre demeure, — je souriais à ce tableau touchant.

Enfin, à souper, quand nous nous assîmes tous autour de la même table, Eugène de la Ferté-Vorlains nous chanta en entier sa chanson des Abeilles, dont les derniers couplets trouvent ici leur place obligée. Elle s'adresse, comme on s'en souvient, aux industrielles et vaillantes mouches elles-mêmes; elle continuait ainsi :

Soumis à sa reine,
Votre bataillon,
Dès qu'elle l'entraîne,
Vole en tourbillon;
Et, troupe fidèle,
Au premier danger,
Se serre autour d'elle
Pour la protéger.

Pour elle, l'armée,
Au fort des combats
Sera décimée,
Mais ne fuira pas.
Que sa reine meure,
Ah! tout finira!
L'essain qui la pleure
De douleur mourra!...

Abeilles bénies
Qu'on aime en tout lieu,
Sœurs toujours unies
Dans la main de Dieu,
A voir votre ouvrage
Le sage se plait;
Pour lui c'est l'image
D'un ordre parfait.

D'après la légende,
Un ange du ciel
Par signes commande
Aux mouches à miel.
Si, comme l'abeille,
Aux ordres des Cieux
Nous prêtons l'oreille,
Nous serions heureux!...

Heureux!... Mais que dis-je
Quand, en ce séjour,
Semblable prodige
Renait chaque jour!
Qui fait ces merveilles?
L'amour filial
Des gentes abeilles
Du Clos-Borneval.

G. DE LA LANDELLE.

FIN.

Etude de M^e VAILLIER, huissier à Saumur.

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

On fait savoir que le dimanche 21 juillet 1861, heure de midi, au domicile du sieur Péan-Vacher, cultivateur, demeurant à Palteau, commune d'Épiéds, il sera procédé, par le ministère de M^e Vaillier, huissier à Saumur, à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, des objets dont suit le détail :

Deux bœufs sous poil blond, une vache sous poil blond, un cheval gris-foncé, hors d'âge, dix moutons, vingt-deux oies, deux armoires, chemises à usage d'homme et de femme, chaises, tables, batterie de cuisine, bois, etc., etc.

On paiera comptant. (375)

VAILLIER.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

Le dimanche 3 août 1861, à midi, à Saumur, en l'étude de M^e CLOUARD,

UNE MAISON, ayant de très-belles caves, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, joignant M^{me} veuve Rousseau et M. Guesdon;

Et 27 ares et demi de vigne, au canton de l'Hôpital, commune de Saint-Cyr-en-Bourg. (379)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, n^o 54.

Occupée par M. Vincent, ferblantier.

Et une autre MAISON, sise rue de la Chouetterie, joignant MM. Guillemet, Dutour et Bellancourt.

S'adresser, pour traiter, à M^e CLOUARD, notaire. (381)

A VENDRE

LE GRAND JARDIN

DE LA TUFFERIE, Situé faubourg de Nantilly.

S'adresser à M. FOURNÉE-CHESNEAU, rue de Bordeaux. (380)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 3 août 1861, à la mairie de Saumur, il sera procédé, à trois heures de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, de paille et d'avoine à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n^o 3), où le public sera admis à en prendre connaissance. (382)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE CLOSERIE

Située à Saint-Lambert-des-Lévées, près la Mairie,

Comprenant une maison neuve, au niveau de la Levée, divers autres bâtiments, et un hectare quinze ares de terre en jardinage; le tout joignant M^{me} Lepine, M. Mayaud et les Dames religieuses de la Sagesse.

S'adresser à M^e Clouard, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

DEUX MAISONS, situées à Saumur, l'une rue de la Visitation, n^o 88, et l'autre impasse de la rue du Petit-Pré, n^o 6. (369)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON ET UN JARDIN, situés à Saumur, près la Gare.

S'adresser à M. LEGER-MECHINE, sur les lieux, ou à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e LAUMONIER, successeur de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA PROPRIÉTÉ DE TIVOLI,

Située commune de Saint-Lambert-des-Lévées,

Consistant en maison de maître et jardin, avec une ferme y attachant; le tout contenant environ 6 hectares 49 ares 50 centiares.

On vendrait séparément la maison de maître et le jardin.

S'adresser, pour visiter la propriété, au sieur Ballier, fermier, qui l'occupe, et, pour traiter, à M^e LAUMONIER, notaire. (339)

Etude de M^e LAUMONIER, successeur de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, avec cour et jardin, située à Saumur, place Saint-Nicolas.

A VENDRE

UN PRÉ, situé dans la prée du Godet, commune de Saumur, près le pont de Saint-Florent, contenant 33 ares.

S'adresser à M^e BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, ou à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (341)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

1^o UNE MAISON, de construction récente, sise à Saumur, rue du Portail-Louis, n^o 36, occupée par M. Berthelot.

2^o UNE MAISON AVEC JARDIN, située rue de Nantilly, joignant M. Dobois, et de tous autres côtés l'Hôpital, occupée par M^{lle} Doval.

3^o UNE MAISON ET UN JARDIN, d'une contenance de 66 ares, situés à Saumur, rue du faubourg de Nantilly, joignant cette rue et la levée d'Enceinte.

Cette propriété, par sa position, peut être facilement utilisée comme terrain de construction.

On vendrait en totalité ou par parcelles, au gré des acquéreurs.

4^o UN PRÉ, entouré de beaux et nombreux peupliers, situé dans les marais, derrière Lalan, commune de Brézé, contenant deux hectares, joignant le canal de la Dive.

5^o ET UN PRÉ clos, au canton dit les Pâtreaux, commune de Saint-Just-sur-Dive d'une contenance de 60 ares 50 centiares.

Voir, pour plus amples détails, les placards apposés.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. SAMSON BOUTIN, propriétaire à Saint-Just-sur-Dive, soit à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (263)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

Une MAISON, avec cour, jardin et vastes servitudes, sise à Saumur, rue du Port-Cigogne, joignant M. Thiffoine, négociant.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (128)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA

RÉCOLTE D'UN CLOS DE VIGNE

Affé d'Arbres fruitiers,

Contenant 26 ares, rue des Moulins. (355)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

De suite,

UNE CHAMBRE ET UN JARDIN enclos, contenant environ 4 ares, près le Chapeau. (356)

Etude de M^e EMILE LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR PORTIONS,

Au gré des acquéreurs,

UN CLOS DE VIGNE AVEC MAISON ET SERVITUDES,

Appartenant à M. PINOT père;

Le tout situé à Bagnoux, joignant au couchant la rue du Pont-Fouchard à la Pierre-Couverte.

Belle position pour bâtir.

Pour traiter, s'adresser à M. CHASLE, greffier de justice de paix, à Saumur, rue des Payens, 14.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements. (357)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1862,

L'HOTEL

DE LA BOULE D'OR

A Saumur.

S'adresser à M. OLIVIER, rue de Bordeaux, 5, à Saumur. (366)

HYGIÈNE DES INHUMATIONS PAR LA MIXTURE FALCONI.

Nous n'annonçons pas une nouvelle découverte en indiquant les prérogatives de la *Mixture Falconi*; il y a près de neuf années que Paris a adopté ce système de soustraire aux familles qui pleurent la perte d'un parent, le désagrément physique et révoltant des émanations pernicieuses; par l'addition dans le cercueil de cette poudre, toute émanation liquide ou gazeuse est empêchée, et le corps est par ce moyen, soustrait à cette prompte et rapide décomposition qui oblige à accélérer son enterrement.

Toute facilité pour retarder le moment fatal de la fermeture de la bière, et donner ainsi le temps aux parents absents d'arriver pour revoir encore une fois les traits du défunt, sans crainte pour la santé des assistants, et surtout sans la terrible préoccupation d'une mort apparente.

Pendant la saison d'été où la décomposition est accélérée davantage, ce système de remplir le cercueil de la *Mixture Falconi* est un devoir impérieux pour tous, afin d'éviter les cas de maladies qui peuvent se développer par l'absorption des miasmes; nous sommes heureux de pouvoir annoncer au public que cette poudre, provenant directement de Paris, et timbrée du nom de l'inventeur, se trouve à l'ADMINISTRATION DES POMPES FUNÈRES DE NOTRE VILLE. (383)

FABRIQUE A ROUEN

Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 44, 45

MAISON A PARIS

PARACHUTE DES CHEVEUX Pour le Gros, rue d'Enghien, 24

EAU TONIQUE DE CHALMIN

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infallible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie) — Prix du flacon 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A Saumur, chez M. BALZEAU et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (63)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Fu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,